

# la lettre du **SIPOM**



Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères - N°43 / Octobre 2018



**Triez, la nature s'en souviendra !**



**EDITO**

## Tous les déchets ne sont pas des ordures ménagères.

Le SIPOM (Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères) a reçu de la part des 71 communes qui le composent la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers mais tous les déchets ne sont pas, au sens de la Loi, des déchets ménagers. Je vise particulièrement les déchets verts. Le mélange de ce type de déchets avec les ordures ménagères est à éviter absolument.

C'est dans l'intérêt général qu'il ne faut pas ajouter du tonnage de déchets verts à celui des ordures. Il faut savoir que le coût de traitement des ordures ménagères est 2 fois plus élevé que celui des déchets verts. Par ailleurs le dépôt en déchèterie par des particuliers est totalement gratuit et le SIPOM propose un service de broyage des végétaux à domicile dont vous trouverez les détails en page 4 et 5.

En application d'un règlement de collecte adopté à l'unanimité des élus de notre collectivité représentant toutes les communes du SIPOM, il a été rappelé aux agents de collecte d'apposer un autocollant de refus de collecte chaque fois que des déchets verts seraient mélangés aux ordures ménagères.

Cette discipline est la seule méthode pour arriver à maîtriser le coût de nos déchets et je suis persuadée d'avoir votre soutien dans cette démarche.

Evelyne ROUANET  
Présidente du SIPOM

# Les emballages à recycler et à déposer dans les bacs jaunes ou bleus

**Pensez à déposer dans le bac jaune ou bleu:** les aérosols (mousse à raser, bombe de chantilly, déodorant...), les briques alimentaires grandes ou petites, les boites de conserves, les cartons, les papiers et journaux, les barquettes en aluminium et l'ensemble des bouteilles et flacons en plastique !



En effet, toutes vos bouteilles et flacons en plastique doivent être mis dans la poubelle jaune c'est à dire les bouteilles d'eau, de soda, de jus de fruits, les flacons de shampoing, de gel douche, de produits d'entretien, les bouteilles d'huile...etc



## Questions / Réponses

### **Faut-il laver les emballages avant de les mettre dans le bac à couvercle jaune ?**

Non, c'est inutile. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau. Il faut simplement bien les débarrasser de leur contenu pour qu'ils soient recyclés.

### **Pourquoi ne doit-on pas mettre les emballages triés dans des sacs fermés ?**

Il ne faut pas mettre vos emballages à recycler dans un sac poubelle ou dans un sachet en plastique. Le sac sera considéré comme contenant des ordures ménagères et ne sera pas ouvert. Les emballages se trouvant à l'intérieur ne seront donc malheureusement pas triés ni recyclés.

### **Pourquoi ne doit-on pas mettre les emballages triés les uns dans les autres ?**

La bouteille de lait dans le paquet de céréales par exemple ? Cela gêne considérablement le travail en centre de tri où les emballages doivent être séparés par matériaux pour être recyclés. En synthèse, les emballages doivent être déposés séparés, en vrac.

### **Est-ce que tous les papiers se trient ?**

Tous les papiers de notre quotidien se trient et se recyclent ! Bien entendu, les journaux, les magazines, les courriers publicitaires, les prospectus... Mais aussi les enveloppes à fenêtre, les cahiers à spirale ou encore les blocs notes avec leurs agrafes.

## Tous les papiers se recyclent



# Avez-vous aperçu le camion du SIPOM qui porte cette communication ?

Est-ce si compliqué à comprendre ?  
Le verre dans le récup'verre !



Seulement  
6 bouteilles  
sur 10  
sont recyclées !

En mettant les verres d'emballage utilisés dans les récup'verre ou colonnes à verre, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100 %, et à l'infini. Attention : seuls les emballages en verre peuvent être recyclés.



Quels sont les verres qui vont dans le récup'verre ?

- > Toutes les bouteilles : les vertes, les marrons, les transparentes, les petites, les grandes..
- > Les bocaux avec une monture métallique et la célèbre rondelle orange (type le Parfait) sont également recyclables.
- > Les flacons pharmaceutiques à usage domestique sont recyclables et sont à mettre dans les bacs à verre **sous condition que ces flacons soient vides (s'ils contiennent encore un médicament, ils doivent être déposés dans une pharmacie).**
- > Les pots en verre
- > Les flacons de parfum, de vernis à ongles..

Si les Français contribuent au recyclage de 6 bouteilles de verre sur 10, certains ont tendance à «oublier» leur réflexe de tri. Pourtant, le tri reste essentiel. Pour recycler les emballages en verre tout en se simplifiant le tri, il suffit d'identifier la colonne à verre la plus proche. La plupart du temps, on la trouve près des supermarchés, au centre du village ou encore à la déchèterie. C'est tellement facile de s'arrêter en passant...

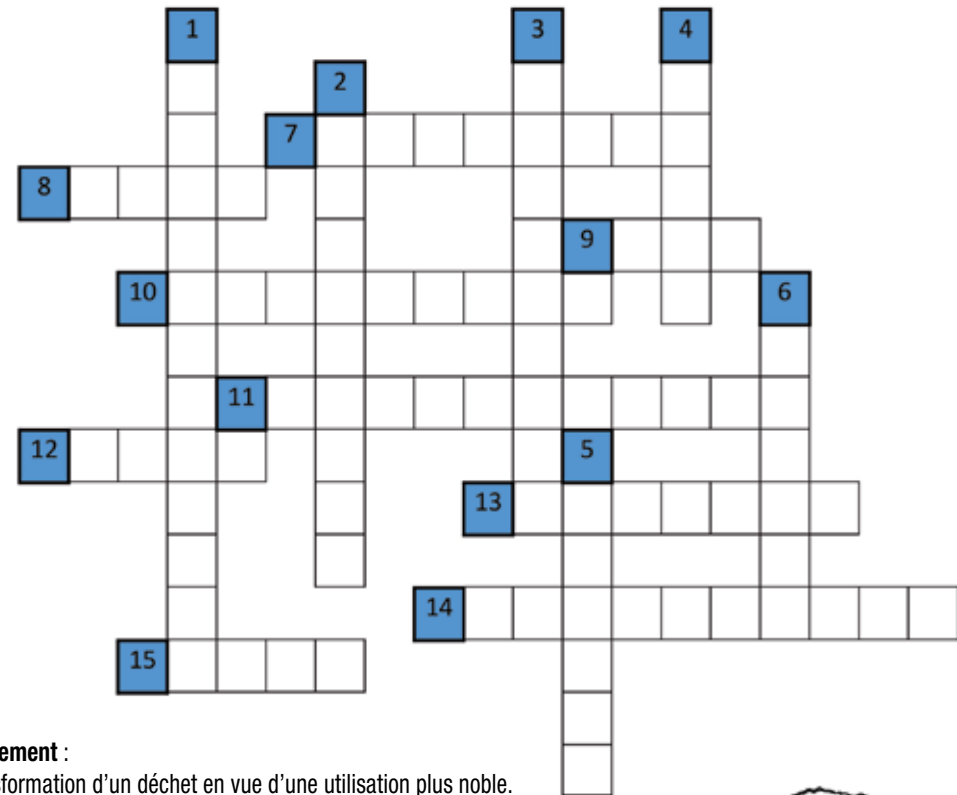
**N'oubliez pas vos pots, bouteilles et flacons en verre doivent être mis dans les récup'verre présents sur le territoire.**

**Trier, un geste vraiment très simple :**

**Pas besoin de laver les bouteilles et les pots de verre avant de les déposer dans les colonnes à verre, il suffit de bien les vider.**

## MOTS

## CrOISÉS



### Verticalement :

- 1 : Transformation d'un déchet en vue d'une utilisation plus noble.
- 2 : Matière d'une bouteille qui se trie dans le bac jaune.
- 3 : Action de récupérer et de donner une seconde vie à des déchets.
- 4 : Je suis une matière réutilisable à l'infini, si je suis bien triée.
- 5 : Je suis en verre et je me recycle (nom au pluriel).
- 6 : Synonyme d'un déchet.

### Horizontalement :

- 7 : Contenant dans lequel je jette mes déchets.
- 8 : Véhicule à 2 roues qui se donne ou se répare avant d'être jeté en déchèterie.
- 9 : Action de séparer les catégories de déchets.
- 10 : Nom donné à l'ensemble des richesses naturelles et exploitées par l'Homme.
- 11 : Lieu où les ordures ménagères du Sipom sont traitées et valorisées en biogaz.
- 12 : Pièce de toile rectangulaire que je recycle dans la borne du Relais.
- 13 : Agent de collecte des déchets.
- 14 : Lieu aménagé pour recueillir et séparer les déchets spécifiques avant leur traitement.
- 15 : Comme les ampoules, je sers à éclairer et je me jette en déchetterie.



# Je gère mes végétaux

En amont : Je choisis des espèces végétales à croissance moins rapide et peu productrices de déchets en remplaçant par exemple les thuyas par des espèces plus locales : lilas, noisetiers... etc (pour plus d'informations : association Arbres et Paysages d'Aoutan pour le département de la Haute Garonne ou Arbres et Paysages tarnais pour le département du Tarn)

Je broie mes végétaux : Le principe du broyage est de transformer vos déchets de jardin (taille de haies, d'arbres et arbustes) en petits morceaux appelés « paillis ». Il permet de réutiliser ses déchets végétaux dans le jardin. La taille des copeaux est variable selon le broyeur mais la réduction de volume est très importante.

## Comment utiliser le broyat ?

- Réutilisation en paillage
- Le broyat peut être mis en partie dans le composteur comme apport de matière brune et/ ou pour les massifs, les haies... etc

## Le matériel de broyage :

Soit on utilise une vieille tondeuse pour broyer ses petites branches

Le SIPOM propose un service de broyage à domicile avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM :

Forfait de 40€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM

Heure supplémentaire : 20€. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

Samedi matin : majoration 10€ sur le forfait et 5€ sur l'heure de broyage supplémentaire

## Qu'est-ce que le paillage ?

Le paillage est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques ou minéraux pour le nourrir et pour le protéger. Potager, arbres et arbustes, haies, massifs de plantes accueilleront ce paillis.

## Avantages du paillage :

- Evite le désherbage chimique (il limite les pousses mais n'est pas un désherbant)
- Garde l'humidité et limite l'évaporation ; cela permet ainsi de réaliser des économies d'eau en limitant l'arrosage
- Protège le sol en limitant le tassement de la terre sous l'action de la pluie
- Améliore la structure du sol : le paillage se décompose lentement et enrichit le sol
- Conserve les légumes propres dans le potager
- Réduit les amplitudes thermiques au niveau du sol : températures moins élevées en été, plus douces en hiver, ce qui favorise une bonne végétation.



**Les végétaux broyés** peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité.

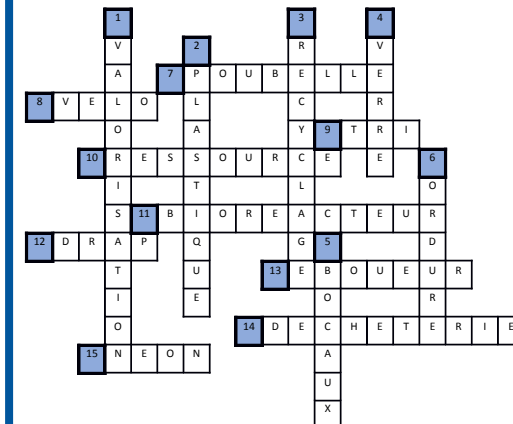
D'autres types de paillage existent dans le commerce (écorce de pins, dalles de fibres de bois, copeaux de bois, paillettes de lin, de chanvre, films à base de jute, de coco, ...). Attention cependant, tous les éléments organiques ne sont pas bons à prendre : les aiguilles de pin par exemple se dégradent difficilement.



## Comment effectuer un bon paillage ?

- Désherbez votre terrain
- Choisissez le type de paillage
- Epandez le matériau choisi en couche épaisse

## Réponses aux mots croisés de la page précédente



# VOS DECHETS...



**Je dépose dans la  
colonne à verre,  
mes bouteilles,  
mes bocaux et  
mes pots en verre.**



**Je dépose en vrac,  
mes emballages à recycler,  
mes journaux, mes revues  
et mes papiers  
dans le conteneur à  
couvercle jaune ou bleu.**

**La déchèterie - elle vous permet de vous débarrasser de certains déchets**



Bois Débris Gravats Déchets ménagers spéciaux Déchets verts Encombrants Ferrailles



Huiles usagées Papiers Cartons Piles Batteries Plastiques Verre Textile

Déchèterie de CARAMAN : 05 61 81 43 79

Déchèterie de REVEL : 05 62 71 32 91

**Je dépose  
mes déchets  
ménagers non  
valorisables dans  
des sacs fermés,  
dans le conteneur à  
couvercle vert.**



# ...COMMENT LES TRIER ?

Avenue Marie Curie - Z.I. de la Pomme - 31250 Revel  
Ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
Tél. : 05 62 71 22 83 - [contact@sipom.fr](mailto:contact@sipom.fr)  
[www.sipom.fr](http://www.sipom.fr)



Crédits photos : SIPOM, Ecofolio et Eco-emballages  
Directrice de la publication : Evelyne Rouanet  
Réalisation : Cécom Régate - Castres - 05 82 75 54 35 - ISSN 1623 -4944